

Département Politique
de la
Confédération Suisse

2
Berne , le 27 avril 1914.

Confidentielle.

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre rapport, si fortement documenté, du 17 de ce mois sur la question de la libre exportation du blé et de la houille en temps de guerre.

C'est avec le plus vif intérêt que nous avons pris connaissance de votre exposé historique et des solutions que vous suggèrent les ouvertures de l'Ambassadeur de France ; nous sommes heureux de posséder ce travail auquel il sera utile de se référer chaque fois que la question de nos approvisionnements sera en jeu et notamment à l'occasion de la conclusion de nouveaux traités de commerce. Votre étude permet de se rendre un compte exact des questions en jeu, de la portée des décisions à prendre ainsi que des avantages et des dangers pouvant se rattacher aux propositions françaises.

Pour le moment, nous tenons à établir, cependant, que l'Ambassadeur de France n'avait certainement pas en vue la conclusion d'un arrangement diplomatique ; il ne doit même, d'après ses propres explications, rien y avoir d'écrit ; le tout se bornant, de notre part, à faire indiquer à l'attaché militaire français, par le bureau d'état major, quels seraient en cas de guerre nos besoins en céréales et en wagons pour leur transport. Il n'y a et n'y aura donc pas de convention ni d'accord ; la France nous dit qu'elle prendra telles et telles mesures et nous ^{en} prenons note sans qu'il y ait aucun engagement de

A la Légation de Suisse P a r i s .

P a r i s .

Eidgenössisches
BUNDESARCHIV

Dodis



notre part.

Nous ne nous berçons d'ailleurs d'aucune illusion sur le fond qu'il y aurait à faire sur les dispositions du Ministère français de la guerre et nous nous rendons parfaitement compte aussi du fait que, si M. Beau nous a soumis une combinaison, c'est qu'elle convient à l'état major français dans le moment présent, tandis que, du jour où ces arrangements ne rentreraient plus dans ses convenances ou dans les possibilités de la situation militaire nous ne pourrions plus, en aucune manière, compter sur eux.

En fait, il n'y a rien d'écrit et il n'y aura rien d'écrit ni entre le Conseil fédéral ou notre Département et l'Ambassade de France ni entre le bureau d'état major et l'attaché militaire français. Celui-ci a été avisé verbalement de nos besoins dont il a pris note et a fait connaître, verbalement aussi, au Colonel de Sprecher qu'après le 30^{ème} ou 35^{ème} jour de la mobilisation les trains nécessaires (une quarantaine d'après ^{notre} état major) seraient attribués au service de va et vient qu'entraîneraient nos besoins. D'après le commandant Pageot, ce service serait dès maintenant formellement prévu dans les plans de l'état major français.

Permettez-nous, à cette occasion, de relever dans votre rapport (page 12 n° 3) ce qui, au dire du Colonel de Sprecher, constituerait une petite erreur: les 30 à 35 jours dont il a été question représenteraient bien le temps requis pour que la mobilisation ^{et la concentration} de l'armée française soient complètement terminées c.à.d. pour que la dernière pièce de siège soit amenée à son point de destination; pendant cette période, aussi bien que pendant une campagne de 40 à 45 jours en plus l'armée française espère (au dire de l'attaché militaire français) être en mesure de tenir tête à elle seule à l'armée allemande, ce qui donnerait un total de 70 à 80 jours permettant à l'armée russe d'entrer efficacement en ligne. Vous remarquerez que, d'après ces calculs, les dispositions prévues pourraient avoir leur utilité

avant que le sort de la guerre soit virtuellement tranché
dans un sens ou dans l'autre.

Agréez, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute
considération.

DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

